Nos finances

Un taux inchangé des taxes communales pour 2024

Les élus réunis le 7 mars dernier ont voté à l'unanimité le compte administratif 2023.

Les dépenses de fonctionnement très impactées par la hausse de l'énergie et de l'inflation, restent maîtrisées grâce aux économies réalisées depuis plusieurs années. Les recettes de fonctionnement, à l'exception de la dotation globale versée par l'état (qui reste stable), se maintiennent.

Cette année grâce aux revenus de notre forêt, nous dégageons une épargne brute de 68 905 euros versées dans le budget investissement.

Budget de fonctionnement 2023 : 274 874 €

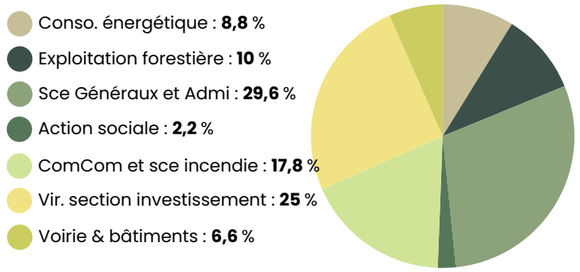

Projets d'investissement 2024

- Études aménagement lotissement
- Défenses incendie
- Travaux forestiers
- Éclairage public
- Sécurisation des rues principales
- Agencement, divers matériels
- Abribus
- Remboursement emprunts

Le montant global d'investissement est de 140 000 euros et sera financé par notre **autofinancement** et des demandes de **subventions** déposées au Conseil Départemental, à la Région et la Préfecture.

Certains travaux ne débuteront qu'en 2025 compte tenu de l'importance des dossiers. En parallèle, une étude sur la rénovation de l'église est en cours.

Agenda & manifestations

DATE	ÉVÈNEMENT
Dimanche 5 mai	Puces place du village *(Cour de Récré)*
Mercredi 8 mai	Célébration de la victoire 1945, place du village à 11h30
Dimanche 9 juin	Élection européenne
Jeudi 20 juin	Marché des producteurs place du village 17h *(Office du Commerce et Artisanat)*
Samedi 22 juin	Kermesse des écoles à Desnes *(Cour de Récré)*
Samedi 22 juin	8éme édition Pékin / Paris, 100 véhicules traverseront Desnes. Plus d'information sur le site internet page actualités.
Samedi 29 juin	Fête de l'été *(Initiatives Desnoises)*
Dimanche 6 octobre	Randonnée familiale au profit de OncoDoubs *(Initiatives Desnoises)*
Lundi 11 novembre	Commémoration de l'armistice, place du village à 11h30

Bulletin d'information de la commune de Desnes. **Directeur de publication** : Fabrice Grimaut.
Équipe de rédaction : A. Malfroy, C. Rossignol. **Création graphique** : Laura Touvrey • lt-studio.fr

Edition n°4

L'info DESNES

JANVIER / AVRIL 2024

MAIRIE 03 84 85 02 07 mairie@desnes.fr
Mardi : 10h-19h
Jeudi : 14h-19h

La commune vous informe

Les mots du Maire

Des informations très utiles dans ce nouveau numéro. Sur certains sujets **nous vous demandons de vous connecter au site internet de : desnes.fr** , dans le but de vous apporter plus d'indications avec des documentations imagées.

Le site est aussi accessible via ce QR code à flasher avec votre smartphone.

Pour celles et ceux qui ne possèdent pas d'ordinateur, vous avez la possibilité de vous rapprocher de vos **voisins**, de votre **famille** ou bien venir en mairie aux heures d'ouverture.

Par ailleurs, si ce n'est pas encore fait, nous vous remercions, depuis le site de la commune, de **vous inscrire afin de recevoir nos prochaines lettres d'informations directement sur votre boîte mail**.

Fabrice Grimaut

Changement des horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

A partir du 20 mai 2024 :
Mardi de 10h à 19h (sans changement)
Jeudi de 14h à 19h au lieu de vendredi.

Règles de bon sens pour garantir les bonnes relations de voisinage

Entretien des haies et tonte
Les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent **couper les branches** et racines qui **avancent sur la voie publique**, à l'aplomb de ladite voie en respectant les **hauteurs légales**.

Pour nos amis les chiens le règlement sanitaire départemental stipule :
• Il est **interdit de laisser divaguer les animaux** domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique.

• Il est interdit d'**abandonner des animaux** sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse. Les **aboiements d'un chien** sont considérés par la loi comme des **nuisances domestiques**.

En somme, ils sont perçus comme aussi perturbants pour le voisinage que des bruits de tondeuse à gazon ou de la musique trop forte…

Nous remercions chaque habitant, propriétaire d'un animal de faire le nécessaire afin de **limiter la divagation et le bruit généré par son animal**.

Ça roule vite à Desnes !

Un des **chantiers prioritaires** que la commune souhaite mener, c'est la **sécurisation** de nos deux rues principales qui traversent notre village.
En lien avec la DDT, des **relevés de vitesse** sur la période du 3 au 13 novembre 2023, avec l'installation de deux radars, ont été réalisés. Les résultats sont les suivants :

Emplacement des radars	26 Grande rue	13 rue D. Mignerot
Nombre véhicules total / jour dans les 2 sens	1800	1500
Poids lourds / jour	20	27
% > 50 km/h	63,3 % (1) 45,2 % (2)	82 % (3)
Vitesse maxi relevée	106 km/h	109 km/h
Vitesse moyenne de 85 % des véhicules	60 km/h	71 km/h

(1) sens Vincent/Bletterans (2) Bletterans/Vincent (3) dans les 2 sens.

La commission Jeunes au travail

La commission Jeunes s'est réunie en début d'année pour une séance de travail.

Des remarques et des demandes très pertinentes ont été transmises au Conseil municipal afin qu'il les intègre dans ses décisions avec : l'installation de **panneaux indicateurs** (rue de l'église, marquant la **présence des écoles)**, la **sécurisation** des déplacements doux, l'ajout d'une **boîte à livres** dans l'abribus à rénover, l'organisation d'une **journée sportive** au rural parc avec l'ajout d'un 4ème filet sur la structure, le déplacement de la table de ping-pong située actuellement place de la mairie

Un grand merci à cette commission très utile et dynamique.

En cas de fortes pluies...

Pour garantir la bonne évacuation de nos eaux pluviales, il est impératif de procéder **régulièrement** à l'**entretien de notre réseau** qui compte environ 1,5 km de canalisations enterrées. Début janvier, la société Husson Assainissement est intervenue pour réaliser ce travail nécessaire.

Notre village situé dans une plaine **ne bénéficie pas de pente naturelle** facilitant l'écoulement des pluies intenses. Notre **responsabilité collective** est donc engagée, à ce titre, le règlement sanitaire départemental précise en son article 32 que **« les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives, d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords »**.

Or, par abords il faut entendre l'espace de proximité qui entoure ces immeubles, cet alentour pouvant être interprété comme incluant le trottoir (ou assimilé) et son caniveau.

Ainsi, **il est demandé à chaque riverain**, dans la limite de ses capacités, **d'entretenir les abords de son habitation**. Nous remercions ceux et celles déjà impliqués dans cette action.

ENVIRONNEMENT

200 kilos de déchets récoltés dans le village et ses alentours !!

En partenariat avec la Fédération Nationale de Chasse qui était à l'initiative de l'évènement, la commune avait souhaité **participer à la journée « J'aime la nature propre »**.

Ainsi ce samedi 16 mars une **vingtaine** de bénévoles, certains accompagnés de leurs enfants ont **arpenté le village** et ses alentours pour **ramasser les déchets jetés volontairement** par des individus peu sensibilisés à l'environnement.

Ce sont principalement des **sacs plastiques** et **canettes de bière** qui ont été trouvés le long de nos routes et dans les bois.

Durant le verre de l'amitié le maire a souligné l'implication des participants en regrettant toutefois de constater que les déchets sont encore trop conséquents sur la commune.

Lutter contre l'Ambroisie

C'est une **plante envahissante et dangereuse** qui doit être détruite.

Pour mieux la reconnaître et l'appréhender à différents stades de sa croissance, **consultez la documentation sur le site internet de : desnes.fr**, page Service > Biodiversité.

CULTURE

Théâtre

Les 27 et 28 janvier dernier la **troupe de théâtre d'Initiatives Desnoises** a fait salle comble avec ses deux représentations, un sketch et une pièce de Franck Didier intitulée « Piège de People » furent **très applaudis**.

Encore merci aux **organisateurs**. D'autres représentations étaient également programmées en février à Bletterans, Quintigny et Commenailles.

Conciliation de Justice, du nouveau

Une nouveauté sur le recours à la conciliation de justice venant compléter l'article paru dans le dernier bulletin municipal 2022.

Depuis mai 2023, un décret **impose la conciliation entre particuliers** comme un préalable avant tout procès **pour les différends et litiges de la vie quotidienne de moins de 5 000 euros. Mr Daniel BOURGEOIS** reste le référent sur notre territoire. Tél : 06 31 73 25 26.

Des précisions très utiles sont à votre disposition sur le site internet de la commune : page Service > Démarches Administratives.

Carnaval du village le 25 février dernier

Pour la **seconde fois** Initiatives Desnoises et Marie Odile Bonnin avaient organisé un **carnaval**. Une vingtaine d'enfants et leurs parents s'étaient déguisés pour **défiler dans les rues** du village. Tous se sont retrouvés en fin d'après midi dans une excellente ambiance pour **prendre un goûter bien mérité**.

Frelon asiatique, dangereux !

Attention, il est **dangereux de détruire un nid de frelon asiatique soi-même** !

Vous devez impérativement le **signaler en mairie** et faire appel à une **entreprise spécialisée**. Pour plus de précision, rendez vous sur le site internet de la commune, page Service > Biodiversité.

COMMERCE

Eurl TURIN à Desnes

Desnes est heureux d'accueillir sur son territoire une **nouvelle entreprise** avec l'implantation de l'**EURL TURIN** spécialisée dans les activités de plomberie chauffage sanitaire, nettoyage et curage de canalisation, dépose de cuves à fuel...

A ce titre une **présentation complète** de l'entité a été publiée dans le **magazine de la Comcom** Bresse Haute Seille distribué début janvier.

Situé au centre du village, le nouveau bâtiment intègre les bureaux administratifs et une salle d'exposition ouverte du lundi au vendredi.

Contact téléphonique : 07 86 95 53 26
Site internet : eurl-turin.com

Nous leur souhaitons la **bienvenue** ainsi qu'une belle réussite.